



Comité Technique Local Val d'Oise du 2 octobre 2014

Compte-rendu des représentants CGT

Présents CGT : Zahia Abdeddaim, Lam Son Pham, Nathalie Desjacques, Dominique Dubois, Barbara Géhan, Christophe Flaux.

Ordre du jour :

1. PV des CTL du 05/12/2013, 17/01/2014 et 14/03/2014 (pour approbation)
2. Opération de restructurations au 01/01/2015 concernant les trésoreries de Vigny, Sarcelles, Garges collectivités et SIP de Garges Centre (pour avis)
3. Organisation du SIP d'Argenteuil extérieur : passage de 3 à 2 pôles de gestion (pour avis)
4. Incidence de la fusion entre le Centre Hospitalier des Portes de l'Oise et l'Hôpital de Carnelle pour les trésoreries de Beaumont et Viarmes (pour avis)
5. Déménagement de services à Cergy suite à la rénovation des deux plateaux (pour avis)
6. Ponts naturels (pour avis)
7. Transferts d'assignation au 01/01/2015 en matière de dépenses de l'Etat (pour information)
8. Questions diverses

Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 20 octobre 2011 : CGT 3 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges.

1. PV des CTL du 05/12/2013, 17/01/2014 et 14/03/2014 (pour approbation)

Bien que les modifications demandées par les organisations syndicales aient été acceptées par la direction, la CGT Finances Publiques a voté contre : tant que les PV ne seront portés au vote plus rapidement, la CGT Finances Publiques conservera cette position. La Direction doit donner au service qui rédige ces PV les moyens de fonctionner normalement.

Vote CGT : contre

Vote Solidaires : pour

Vote FO : pour

2. Opération de restructurations au 01/01/2015 concernant les trésoreries de Vigny, Sarcelles, Garges Collectivités et SIP de Garges Centre (pour avis)

2.1 Opération Vigny / Marines

La trésorerie de Vigny fermera au 31/12/2014. Sa mission SPL sera transférée à la Trésorerie de Marines avec 2 emplois (1B et 1C). La mission recouvrement Impôts de Vigny sera transférée au SIP de Cergy Pontoise Ouest avec 1 emploi C.

Le déménagement sera programmé en fonction des opérations de clôture des comptes.

Position de la CGT :

La direction se targue de ne supprimer aucun emploi exception faite de l'emploi de comptable (1 A). Pour la CGT, la disparition d'un emploi n'est pas admissible. La direction ferme cette trésorerie de proximité parce qu'elle en a supprimé les emplois nécessaires au fil des années. Cette remise en cause du maillage territorial se fait au détriment du service public, qui doit faire plus de kilomètres pour se rendre au service. Et on ose appeler cela du « dialogue social » ? Inacceptable.

Vote CGT : contre

Vote Solidaires: contre

Vote FO : contre

2.2 Transfert du service de Garges Collectivités à Sarcelles et de Sarcelles Recouvrement au SIP de Garges Centre au 1er janvier 2015

La trésorerie SPL de Garges Collectivités va être transférée à Sarcelles.

La partie Recouvrement Impôt de la Trésorerie de Sarcelles va rejoindre le SIP de Garges Centre, qui deviendra ainsi un « SIP total » (ou SIP fusionné).

La direction prévoit :

- la suppression du poste du comptable de la trésorerie de Garges Collectivités ;
- le transfert de 6 emplois de la trésorerie de Sarcelles vers le SIP de Garges Centre (4 B et 2 C).

→ Ressources humaines :

Un seul agent de Garges Collectivités souhaite suivre sa mission à Sarcelles.

Nous rappelons que les agents, en cas de transfert de leur mission ou service, bénéficient d'une priorité d'affectation sur les postes transférés. S'ils ne souhaitent pas suivre leur mission, ils ont une garantie de maintien à résidence mais avec pour conséquence de changer de mission. La CGT entend que cette garantie soit respectée.

→ Charges de travail :

L'apport de la charge d'accueil de la Trésorerie de Sarcelles qui se reportera donc sur le CFIP de Garges a été chiffré à 14 497 usagers (chiffres 2013). Pour 2014, les chiffres ne pourront être analysés qu'en début d'année 2015.

Pour les élus CGT, l'évaluation charges/emplois n'engage que la direction.

Voir le point « accueil » plus bas.

→ Vacances d'emplois :

De plus, les emplois prévus ne sont pas tous pourvus :

► sur les 6 emplois transférés sur le SIP de Garges Centre, seulement 3 sont pourvus pour l'instant au 1er octobre, mais avec des agents C qui sortent du concours, donc non formés à ce jour, et ce n'est pas de leur faute ! Les vacances de postes sont donc un énorme problème !

De plus, ces 3 agents nommés à Garges Centre seront détachés au CFIP de Sarcelles jusqu'au 31 décembre 2014.

► Pour le futur service Collectivités de Sarcelles, sur les 3 emplois, 1 seul contrôleur suivra sa mission, soit 2 vacances de poste sur 3.

La direction doit donner au problème de ces sous-effectifs des réponses concrètes ! Actuellement, l'équipe de renfort supplée les vacances d'emplois dans ces deux postes.

→ l'accueil :

A Sarcelles :

Les élus CGT ont évoqué le problème suivant : les redevables et les contribuables continueront d'affluer à Sarcelles. La direction a répondu qu'il faudra inciter les contribuables à se rendre au CFIP de Garges mais qu'il est impossible de refuser tout paiement (loyers OPIEVOY, amendes, et virements auprès des autres trésoreries). Finalement, la direction n'a pas de solution à ce problème !

A Garges :

L'afflux supplémentaire de contribuables au CFIP de Garges à compter du 2 janvier 2015 est inquiétant (+14 000 réceptions estimées sur l'année). Les locaux sont déjà saturés lors des pics d'affluence de l'automne et du printemps.

Sur ce point, la direction a répondu qu'elle ne connaîtrait les chiffres qu'en 2015, ce qui ne résout rien.

→ Formation :

Les agents qui figurent au projet de mouvement C au 1er octobre ont été nouvellement appelés sur liste complémentaire. Leur inexpérience ne devra pas leur être reprochée mais cela risque de créer une situation de sur-travail pour les collègues déjà en place dans le secteur Recouvrement du SIP de Garges Centre.

Les nouveaux collègues n'auront personne pour les former à Sarcelles... à part les agents de renfort, qui sont occupés à la caisse et au guichet ! Ceux de Garges Centre devront poursuivre leur formation pratique alors qu'ils sont en situation de sous effectif. La position n'est confortable ni pour les nouveaux ni pour les plus anciens.

Vote CGT : CONTRE

Vote SOLIDAIRES : ABSTENSION

Vote FO : CONTRE

3. Organisation du SIP d'Argenteuil extérieur : passage de 3 à 2 pôles de gestion (pour avis)

La réorganisation consiste à réduire le nombre de pôles de gestion du SIP d'Argenteuil extérieur de trois à deux. Cette réorganisation sera effective dans les applications informatiques au 01/01/2015 et prise en compte lors du basculement de la base ILIAD.

La direction explique qu'actuellement, il y a une distorsion de charges entre les pôles donc entre les agents. La réorganisation répond à ce problème. Elle n'a pas vocation à résoudre les problèmes d'emplois.

► Sur le problème de l'emploi :

Les élus CGT ont précisé que la réorganisation en 2 pôles est déjà effective sur le SIP d'Argenteuil extérieur. Certes, ça soulage les collègues mais ça ne résout pas le vrai problème : l'emploi. Le problème de l'emploi à Argenteuil se situe à deux niveaux. Il n'y a pas assez de postes créés et les postes implantés ne sont pas tous pourvus : 6 postes étaient vacants sur le SIP Argenteuil Extérieur avant les affectations de septembre. Depuis, un collègue est décédé. La direction a ensuite décidé d'affecter 2 agents C au mouvement local au 1^{er} septembre, ce qui porte à -5 le nombre de postes vacants sur le service. L'arrivée à l'automne de 3 nouveaux agents ne résoudra pas le problème, surtout que ces nouveaux agents devront être formés, c'est bien normal.

La Direction a confirmé que sa réorganisation n'était pas le remède à l'emploi. Nous lui avons répondu que c'était bien ce que nous lui reprochions !

Les élus CGT ont rappelé qu'il est impossible d'accepter que l'Etat distribue de l'argent public avec le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi par exemple et qu'il n'y en ait jamais pour les emplois. Tous les collègues subissent les conséquences des dégradations des conditions d'exercice des missions et c'est de la responsabilité de la direction de faire remonter que la situation devient dramatique, que des accidents peuvent arriver, que la politique menée est dangereuse.

► Sur le problème de l'accueil :

Concernant ce point, la direction envisage de mettre sur pied un protocole d'accueil.

Pour la CGT, les protocoles accueil sont des modalités pour distribuer le travail à effectifs constants, pas pour le diminuer, ni créer les emplois nécessaires. C'est insuffisant.

► Sur le problème de la formation :

Trois nouveaux collègues C arrivent sur le service. Issus du concours, ils doivent être formés. Les élus CGT ont rappelé que la situation serait la suivante : tous les postes ne sont pas pourvus et les collègues qui arrivent ont besoin de formation. Ils ne pourront être immédiatement opérationnels. La direction compte notamment sur les collègues en poste pour chapeauter les nouveaux alors qu'il est déjà difficile de faire face aux tâches quotidiennes. Il est clair que les collègues, aussitôt que possible demanderont leur mutation, ce qui entraîne un turn over important du personnel.

La situation n'est pas satisfaisante et la réorganisation en deux pôles n'est qu'une manière de gérer la pénurie de personnel.

Vote CGT : contre

Vote solidaires : contre

Vote FO : contre

4. Incidence de la fusion entre le Centre Hospitalier des Portes de l'Oise et l'Hôpital de Carnelle pour les trésoreries de Beaumont et Viarmes (pour avis)

Au mois d'août 2014, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris la décision de fusionner le Centre hospitalier intercommunal des portes de l'Oise (CHIPO) et le Centre hospitalier de Carnelle à compter de janvier 2015. Il en résultera une direction commune.

La tenue des comptes du Centre hospitalier de Carnelle est actuellement assurée par la trésorerie de Viarmes et celle du CHIPO par la trésorerie de Beaumont.

La mission de Viarmes va être transférée à Beaumont à compter du 1er janvier 2014. La direction a précisé qu'un emploi serait transféré de Viarmes à Beaumont. L'évaluation charges/emploi a été effectuée à partir d'une enquête SAGERFIP (tableau des emplois : l'ORE n'existe plus) et avec l'appui du chef de service.

Les élus CGT ont relayé l'inquiétude des agents de Viarmes sur le devenir de leur structure. Nous avons demandé si Viarmes était la prochaine trésorerie à fermer (Viarmes est-il le prochain « Vigny »).

La réponse de la direction est plus qu'inquiétante : la question du regroupement avec Luzarches est sur la table.

Les élus CGT ont également demandé si l'emploi transféré concernait un C ou un B et quelle serait la situation du collègue volontaire pour suivre la mission, le cas échéant.

La direction a expliqué que l'emploi transféré serait C ou B suivant le grade du ou de la collègue qui serait volontaire. Celui-ci ou celle-ci sera détachée à Beaumont jusqu'au prochain mouvement de mutation où il ou elle bénéficiera d'une priorité absolue pour être nommé(e) sur la RAN de Cergy et le CFIP de Beaumont.

Nous rappelons ici que les agents dont une mission est transférée ont le droit de ne pas suivre leur mission, car ils bénéficient automatiquement de la garantie de maintien à résidence... tant que le poste n'est pas supprimé !

Vote CGT : contre

Vote solidaires : ne participe pas au vote

Vote FO : abstention

5. Déménagement de services à Cergy suite à la rénovation des deux plateaux (pour avis)

La DDFIP du Val d'Oise a (enfin ?) obtenu des crédits de la DGFIP pour financer le déménagement des services prévus pour rejoindre les étage 3 du bâtiment A et 2 du bâtiment C.

Les deux Services de Publicité Foncière , le service du Domaine et le Centre des Impôts Fonciers vont s'installer au 2ième étage du bâtiment C (progressivement à partir du 15 novembre 2014) .

Les divisions du contrôle fiscal, des particuliers et des professionnels (fin novembre 2014) ainsi que la Cellule Informatique Départementale (début octobre 2014) vont s'installer au 3ième étage du bâtiment A.

Parallèlement et pour libérer les 1er et 3ième étage du Montaigne (le bail arrivant à échéance au 31/12/2014 a été résilié), la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR) va intégrer à l'immeuble le Béloise à Cergy l'espace libéré par les collègues du service du Domaine.

En tout, ce sont 62 collègues qui arriveront au CFIP de Cergy d'ici la fin de l'année. le nombre d'agents sera porté de 251 à 313. Lorsque la totalité du rassemblement des services du Beloise et du Montaigne sera faite, ce sera beaucoup plus (horizon 2016) .

Dans l'immédiat, la direction a prévu de réhabiliter le parking aérien (une 30aine de places) en le faisant nettoyer et en réinstallant une barrière, dans le but de le réserver aux collègues itinérants. Dans le parking sous-terrain, elle a également prévu de libérer les places rendues inutilisables par l'entreposage de mobilier.

Plusieurs problèmes ont été évoqués par les organisations syndicales :

► installation de la BCR au Béloise

-* Le nombre d'agents du Beloise sera porté de 43 à 41 agents (le services du Domaine part, la BCR entre) ;

-* La direction discute avec SFR pour que chaque collègue garde son numéro de téléphone ;

-* Il sera possible de conserver les applications de type web, mais les liaisons MEDOC et BDRP seront sans doute problématiques, notamment en terme de temps de mise en lien ;

-* Il faudra contacter le gardien du Béloise pour être sûr que les collègues puissent accéder à leur bureau malgré leurs horaires atypiques ;

-* Les collègues ne souhaitent pas travailler dans un openspace. Il faut impérativement des bureaux de plus petites dimensions pour éviter les nuisances sonores dues notamment à des conversations téléphoniques très fréquentes dans ce services.

► Au Montaigne

La sphère sociale, l'équipe de soutien au réseau, la Division des Affaires Juridiques et de salles de formation et de réunion seront rassemblés provisoirement au 2ème étage.

Le nombre d'agents sera porté de 109 à 49.

La sphère sociale conservera ses locaux actuels jusqu'au rassemblement total de ces services au CFIP.

Des travaux de décroissement-recroissement seront effectués.

Un nouveau bail correspondant à cette configuration est en cours de négociation avec le propriétaire, l'Etoile Properties.

► déménagement de la Cellule Informatique Départementale

Des poubelles sont à la disposition des collègues de la CID pour se débarrasser du matériel obsolète entassé dans le service ;

L'abonnement ADSL a doré et déjà été modifié pour que tout soit opérationnel dès l'arrivée de la CID dans leurs nouveaux bureaux.

► parking du CFIP de Cergy

les élus CGT ont rappelé que la direction avait toujours dit que la question du parking était un préalable à l'opération de déménagement au CFIP de Cergy. Ils constatent que le projet d'agrandir le parking en sous sol, qui paraissait une bonne solution, est définitivement abandonné et que la direction n'a que des pistes soit provisoires, soit très aléatoires pour que les collègues puissent se garer, à savoir :

demander au bailleur du Montaigne de conserver l'intégralité des places de parking louées jusqu'à aujourd'hui. On travaillera donc au CFIP et on se garera au Montaigne.... jusqu'à ce que le bailleur veuille récupérer ses places de parking pour relouer ses bureaux !

négocier avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui chercherait à vendre son parking situé sous la dalle de la préfecture... mais seulement quand elle en aura trouvé un autre correspondant à ses besoins. Nous avons, de plus, informé la Direction, que la CPAM aurait pour projet d'acquérir une flotte de véhicules professionnels, ce dont la direction n'était pas au courant, et qui rend encore plus improbable cette piste.

La direction n'a pas d'autre idée, si ce n'est :

de faire la chasse aux agents encore attributaires de la clé d'accès au sous-sol du CFIP et qui, selon elle, ne devraient plus en avoir. A ce titre, la direction considère que les collègues du Beloise ne devraient pas avoir accès au parking en sous-sol. Les élus CGT ont souligné que ceux-ci déjeunaient à la cantine du CFIP et travaillaient souvent sur les dossiers du CFIP, qu'il n'était donc pas question de leur interdire l'accès à ce parking.

De faire une sélection entre les collègues qui viennent tous les jours en voiture et les autres. On ne peut que souligner la subjectivité d'un tel critère et l'arbitraire qui peut en découler.

Suite à l'abandon du préalable consistant à agrandir le parking du CFIP, il est évident que la question du nombre de places disponibles pour les véhicules des collègues va être un point névralgique de ce rassemblement des services du Montaigne et du Beloise.

En fait de préalable, la CGT a dénoncé le fait que cette question est désormais accessoire pour la direction, ce qui donne une idée de la valeur de son engagement de départ. Ce qui compte pour la direction, c'est le critère financier uniquement : il faudrait résilier dans un délai le plus rapide possible les baux du Montaigne et du Beloise, et tant pis pour les agents si les conditions d'accueil au CFIP ne sont pas satisfaisantes.

Vote CGT : contre

Vote solidaires : ne participe pas au vote

Vote FO : abstention

6. Ponts naturels (pour avis)

La direction impose les ponts naturels suivants :

- 2 janvier 2015 ;
- 13 juillet 2015.

Les élus CGT ont rappelé leur position sur les ponts dits naturels : Il est indispensable que les collègues qui le souhaitent puissent poser un congé lorsqu'il le veulent. La direction ne doit pas nous imposer de prendre des jours sauf à nous les donner !

Il suffirait de fermer les services au public ces jour-là, ce qui laisserait la possibilité à tous les collègues de choisir d'être là ou pas, sans l'obligation d'un minimum de présent pour faire fonctionner le service.

Vote CGT : abstension

Vote solidaires : abstension

Vote FO : abstension

7. Transferts d'assignation au 01/01/2015 en matière de dépenses de l'Etat (pour information)

A compter du 01/01/2015, une partie des missions du service de dépense du Pôle Gestion Publique sera transférée au Centre de Services Partagés du Ministère de l'intérieur (situé à Paris).

Resteront de la compétence du service de la DDFIP toutes les dépenses sans ordonnancement et les marchés publics complexes.

La direction n'a pu indiquer la charge de travail correspondante : l'application CHORUS ne permet pas d'individualiser pour évaluer le volume transféré et elle ne sait pas encore si MEDOC peut indiquer le nombre d'opérations et pas seulement leur montant.

Par ailleurs, la direction s'engage à recevoir chaque agent individuellement, notamment pour traiter plus finement les sujets ressources humaines et métiers.

Les élu(e)s CGT rappellent que les agents qui ne souhaitent pas suivre leur mission transférée bénéficient automatiquement de la garantie de maintien à résidence.

Enfin, la direction mettra du renfort pour palier les absences de ce service qui fonctionne avec un agent en moins.

8. questions diverses

- **Convocations d'agents à la direction en entretiens individuels ponctuels**

Question de la CGT :

Lorsque la direction convoque un agent pour un problème, il est demandé à la direction de préciser l'objet de la convocation. A défaut, la situation est très anxiogène pour les collègues.

Réponse de la direction :

Celle-ci affirme qu'elle le fait dans la grande majorité des cas et assure que les rares fois où ça n'est pas fait c'est dans un souci de ne pas inquiéter plus l'agent.

Position de la CGT :

Les arguments de la direction ne sont pas valables. Ne pas prévenir le collègue du motif de l'entretien le prive de la possibilité de se préparer alors que la direction a déjà toutes les données en mains. La CGT a exprimé son total désaccord sur ce sujet.

- **Dispositif ZUS**

Question de la CGT :

Où en sont les demandes des collègues qui peuvent bénéficier de ce dispositif ?

Réponse de la direction :

51 agents du département ont déposé une demande, il y a eu 4 réponses de la DG à ce jour. Celle-ci traite les dossiers dans l'ordre de leur arrivée ; en ce moment, ce sont les demandes déposées en avril mai 2013 qui sont examinées.

Remarque de la CGT :

L'exemple d'un service a été pris où toutes les demandes ont été déposées en même temps en septembre 2013. Un collègue a reçu son nouveau déroulement de carrière, les autres n'ont encore aucune réponse. La vitesse de réponse dépend manifestement du grade de l'agent (le service chargé d'instruire les demandes est organisé par grade). Dans tous les cas, les demandes ont plus d'1 an et la grande majorité des collègues attendent toujours : quand il s'agit d'un dispositif en notre faveur, ça prend toujours beaucoup de temps.

- **Remplacement de la titulaire Accueil à la Cité Administrative**

Question de la CGT :

Les agents des services CDC-DFT, Produits Divers et Dépense du rez-de-chaussée de la Cité Administrative de Cergy ont soulevé le problème du remplacement à l'accueil.

Cet accueil est habituellement assuré par une collègue, mais la direction demande à ces services, de la remplacer tous les midis et pendant ses congés. Cela qui leur pose problème, d'autant plus que l'agent en poste à l'accueil s'est vu confier le standard téléphonique.

En effet, les agents CDC-DFT, Produits Divers et Dépense, sollicités pour cette tâche supplémentaire à leurs missions, ne comprennent pas que dans les Yvelines ou les Hauts de Seine, il y a assez d'agents pour assurer l'accueil et son remplacement sans solliciter les services situés à proximité. Pourquoi cela n'est-il pas possible dans le Val d'Oise ?

Ils sont surpris qu'aucun écrit de la direction ne précise ce fonctionnement, que cette mission supplémentaire ne soit pas mentionnée dans leur notation.

Réponse de la direction :

Selon la direction, les agents sollicités pour le remplacement de l'agent de l'accueil seraient au nombre de 19, ce qui est un volant suffisamment large pour que cette tâche ne pose pas de problèmes. L'été dernier, le guichet a été fermé pendant les congés de la titulaire.

Les solutions proposées par les agents ne seraient pas réalisables car la mission accueil exige une compétence technique (standard, produits divers, amendes...), on pourrait donc pas former les 80 agents de la DDFIP pour faire un remplacement à tour de rôle. La délocalisation des chèques DFT à Versailles va entraîner une baisse de la fréquentation.

Il n'y a pas d'agent disponible pour renforcer cet accueil.

Position CGT :

La direction oppose toujours l'argument fatal : il n'y a pas d'agent, où peut-on en trouver ?

Pour la CGT, ce n'est pas aux agents de retrouver les emplois que la direction a supprimé en appliquant docilement la politique menée.

- **Prime de rendement : les modalités vont-elles changer ?**

Question de la CGT :

Les modalités de versement de la prime de rendement, qui est actuellement mensualisée dans la filière Gestion Publique, et versée tous les 6 mois dans la filière Fiscale, vont-elles être modifiées ?

Réponse de la direction :

Non, les modalités de versement de la prime de rendement des agents déjà en poste avant la fusion du régime indemnitaire ne vont pas changer : mensuellement pour la filière Gestion Publique, semestriellement pour la filière fiscale (paye de juin et janvier).

Les nouveaux agents, entrés à la DGFIP après la fusion du régime indemnitaire, auront leur prime de rendement mensualisée.

- **Répartition des effectifs entre la 4ème et la 1ère brigade de vérifications de Cergy Beloise**

Question de la CGT :

La question a été posée par les chefs de services aux agents de la 4ème brigade : quelqu'un accepterait-il de rejoindre la 1ère brigade dans le but de rééquilibrer les effectifs. En effet, le nombre de vérificateurs de la 1ère brigade est moins important, du fait, notamment des temps partiels, mais aucun agent de la 4ème ne souhaite changer de brigade.

La direction va-t-elle prendre des mesures pour remédier à ce déséquilibre ?

Réponse de la direction :

Il n'est pas question de bousculer les vérificateurs en les obligeant à changer de brigade. Une autre façon de rééquilibrer les missions de l'encadrement sera mise en œuvre.

- **Fusion SPF/enregistrement**

Question de la CGT :

Où en est le projet de fusion SPF/Enregistrement ?

Le SPF de Cergy, qui va rejoindre ses nouveaux locaux mi-novembre, devra-t-il intégrer l'enregistrement ?

Réponse de la direction :

Nous sommes en attente du dossier technique de la DG, donc pour l'instant, nous ne pouvons pas donner d'éléments concrets de réponse à cette question.

- **CICE : combien ça coûte, combien ça crée d'emplois ?**

Question de la CGT :

Au mois de juin, la DDFIP du Val d'Oise a publié les chiffres du Crédit Impôt Compétitivité Emplois. On en était à plus de 3000 dossiers traités, et plus de 15 millions d'euros payés aux entreprises.

Où en est-on aujourd'hui, 2 octobre 2014, et combien d'emplois cet argent public distribué aux entreprises a-t-il permis de créer ?

Réponse de la direction :

Les services ont traité environ 4000 demandes. 23 millions d'euros ont été payés, et cela ne comprend pas les sommes de CICE payées sous forme d'imputation à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu.

Il y a eu des emplois créés, mais cet élément n'est pas chiffré.

Position de la CGT :

L'Etat distribue 20 milliards d'euros par an à travers cette mesure du CICE. Cet argent public distribué aux entreprises devrait avoir pour contre partie l'obligation de créer des emplois, avec restitution des sommes si ce n'est pas le cas. Mais aucun contrôle n'est prévu en la matière, la loi et les décrets d'application rejettent même cette éventualité. C'est de l'argent passé par les fenêtres, qui atterrit, dans les pires des cas, dans les poches des plus riches. Or, cet argent provient du porte monnaie des contribuables, nous sommes bien placés pour le savoir à la DGFIP. Un dossier sur la justice fiscale de la CGT montrait récemment que les plus modestes payent proportionnellement plus d'impôt que les plus riches. On veut nous faire croire à une justice fiscale ? On veut nous faire croire que la CICE va relancer l'économie ? Mais comment y croire ?

Par ailleurs, on demande aux fonctionnaires et à la population entière de se serrer la ceinture. Tout cela pourrait être évité si l'argent public était utilisé pour des créations d'emplois véritables et immédiates.